

C 2509



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

La présidente de la Confédération

La chancellerie de la Confédération

GRAND CONSEIL

11 - OCT. 2007

Courrier A

Au
Conseil d'Etat de la
République et canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC: 11 et 12 oct. 2007		
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	<input type="checkbox"/>
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input type="checkbox"/>	Chefs de groupe	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission:	des droits politiques		
Objet:			
Copie à:			

Berne, le 5 octobre 2007

Vote électronique

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Comme vous le savez, la Confédération regarde avec beaucoup d'intérêt ce qui se fait à Genève en matière de vote électronique. Après le dépôt du rapport de la commission des droits politiques du Grand Conseil, Genève n'est plus qu'à un pas de devenir le premier canton suisse disposant d'une base légale définitive quant au vote par internet.

Le Conseil fédéral s'en réjouit. Il a adopté sa nouvelle ordonnance d'application de la loi fédérale sur les droits politiques le 21 septembre dernier, afin de permettre l'extension de ce mode de scrutin en Suisse.

La nouvelle législation fédérale sur les droits politiques des citoyens résidant en Suisse et des Suisses de l'étranger entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Elle permettra d'offrir le vote électronique à l'ensemble de nos concitoyens, où qu'ils vivent. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de souligner le 18 août dernier lors de l'assemblée de l'organisation des Suisses de l'étranger à quel point ce nouveau canal de vote permettait de développer les droits démocratiques.

Lors de la séance du groupe fédéral d'accompagnement du vote électronique du 27 septembre, deux cantons, Vaud et Bâle, se sont déjà dit fortement intéressés à proposer le vote en ligne à leurs électeurs de l'étranger.

Dans ce contexte prometteur, il est de l'intérêt de la Confédération que Genève, qui a fait œuvre de pionnier depuis l'origine du projet, reprenne dans les meilleurs délais ses scrutins électroniques. Cela est également dans l'intérêt de Genève, si votre canton souhaite pouvoir proposer son système à d'autres collectivités publiques, suisses ou étrangères.

Dès lors, le Conseil fédéral espère que le Grand Conseil genevois pourra adopter rapidement les projets de loi modifiant tant la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques que la Constitution, afin



que le Conseil général de la République et canton de Genève puisse se prononcer à son tour, nous l'espérons favorablement.

Nous formons des vœux pour que ce projet, qui émane de votre Conseil, soit couronné de succès et que l'utilisation du vote électronique puisse continuer aussi tôt que possible, notamment pour vos concitoyennes et concitoyens à l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération.

La présidente de la Confédération

Micheline Calmy-Rey

La chancelière de la Confédération

Annemarie Huber-Hotz

- **Copie:** Mme Anne Mahrer, Présidente du Grand Conseil de la République et canton de Genève, Case postale 3970, 1211 Genève 3